

**ARRETE MUNICIPAL**

Le Maire de la Commune de MONTARDON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2212-2,  
Vu la requête par laquelle M. LATAPIE Julien, Président du Comité des Fêtes, demande l'autorisation d'occuper la place des Pyrénées et le chemin Lanots le 28 septembre 2024 pour tirer un feu d'artifice de type F2/F3/F4/T1/T2,  
Vu l'état des lieux,

**ARRETE**

**Article 1er** : M. LATAPIE Julien, Président du Comité des Fêtes, est autorisé à occuper la place des Pyrénées et le chemin Lanots le 28 septembre 2024 pour tirer un feu d'artifice de type F2/F3/F4/T1/T2 à 22h30.

**Article 2e** Le matériel devra être installé de manière à ne pas faire obstacle au libre accès aux appareils d'éclairage, pompes à incendie, ni à la circulation des piétons.

**Article 3e** . L'utilisation du matériel devra se faire dans le respect des notices relatives aux produits et dans des conditions sécurisées, notamment :

- par le choix d'un site éloigné de tout risque aggravant (stockage de produits inflammables, véhicules . .) ,
- par le nettoyage du site avant la manifestation et après ;
- par la délimitation de la zone de tir et l'interdiction de cette zone aux spectateurs ; par l'orientation des tirs dans une direction sans danger.

**Article 4e** : Dès l'achèvement de la manifestation, M. LATAPIE Julien, Président du Comité des Fêtes, devra enlever tout matériel, réparer tout dommage éventuellement causé et rétablir, à ses frais, le site dans son état primitif.

**Article 5e** : La présente autorisation est pour toute ou partie révocable à tout moment sans indemnité, soit pour des raisons d'intérêt général, soit pour non-respect par M. LATAPIE Julien, Président du Comité des Fêtes, des conditions imposées par les articles ci-dessus.

**Article 6e** : Ampliation du présent arrêté, sera affiché en Mairie et sur place, sera transmise à

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Lescar
- M. LATAPIE Julien, Président du Comité des Fêtes.

Fait à Montardon, le 30 août 2024

Le Maire,

Stéphane BONNASSIOLLE

